Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260619-206_06_08-DE

MONTREUIL SOUS-PÉROUSE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 19 juin 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15
Date de la convocation		
15 juin 2026		
AFFICHAGE / PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
26 juin 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0

L'an deux mil vingt-six, le 19 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sous-Pérouse s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick GUÉGUIN, Maire.

Présents : M. GUÉGUIN Patrick, Mme TEMPLON Patricia, M. MAUDIEU Maxime, Mme VEILLARD Sylvie, M. MESSÉ Marcel, M LERETRIF Etienne, M COLLERAIS Thierry, Mme LECHAT Karine, M. GUIET Mathieu, M. DIGUET Xavier, M. LANCELOT Camille, Mme Annick LION.

Absents excusés : Mme LE GOFF Patricia, Mme MARTIN Julie, Mme COLASSE Elodie.

Procurations Mme LE GOFF Patricia à Mme VEILLARD Sylvie, Mme MARTIN Julie à M. MAUDIEU Maxime, Mme COLASSE Elodie à M. GUIET Mathieu.
Secrétaire de séance : M. COLLERAIS Thierry.

2026.06.08– Marché construction d'un atelier technique municipal - Avenant N° 1 au lot N° 9 (Plomberie, sanitaire) – titulaire : SARL GENEVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution des 15 lots du marché relatif aux travaux de construction d'un centre technique municipal,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2025-11-04 en date du 07/11/2025 concernant l'attribution des marchés de construction d'un centre technique municipal, notamment le lot N° 9 (Plomberie, sanitaire) attribué à la SARL GENEVE de Taillis, pour un montant de 10 077,15 € HT,
Considérant qu'il est nécessaire d'installer une pompe à eau pour la récupération de l'eau de pluie ce qui engendre un coût supplémentaire pour le lot N° 9 (Plomberie, sanitaire),
Vu le devis en date du 27/05/2026 transmis par le titulaire du marché du lot N° 9, d'un montant de 1 173,32 € HT (soit une augmentation d'environ 11,64 %),

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

ACCEPTER le devis en date du 27/05/2026 d'un montant de 1 173,32 € HT présenté par la SARL GENEVE de Taillis,

APPROUVER la passation d'une modification N° 1 (ex. avenant), d'un montant en plus-value de 1 173,32 € HT ce qui porte le montant du marché du lot N° 9 (Plomberie, sanitaire), pour la construction d'un atelier technique municipal, ainsi :

2026.06.08

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213501943-20260619-206_06_08-DE

MAIRIE DE MONTREUIL-SOUS-PÉROUSE

(Ille et Vilaine)

République Française

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Séance du vendredi 19 juin 2026

Montant initial du marché (notifié le 14/01/2026)	10 077,15 € HT	12 092,58 € TTC
Modification N° 1 (ex. avenant) en plus-value	**1 173,32 € HT**	**1 407,98 € TTC**
Nouveau montant du marché du lot N° 9	11 250,47 € HT	13 500,56 € TTC

-AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 19 juin 2026
Le Maire, Patrick GUÉGUIN